



CABINE À LIVRES

Le samedi 21 Septembre a eu lieu l'inauguration de la cabine à livres, située Place Jack Watson.

Cette « fameuse » cabine anglaise rouge, remarquée sur la Place, a été offerte à la commune en 1992 par le comité de Jumelage de Pethworth. Depuis plusieurs années, le réseau téléphonique a été retiré. Les élus souhaitaient la garder, et réfléchissaient à un réaménagement. Le déclin vint suite au courrier en Mairie, d'un jeune Ranvillais, Martin Laplanche, demandant d'installer des boîtes à livres sur la commune.

Et voilà, « La cabine à livres » était née !

Un partenariat a été établi avec la bibliothèque communale, le Jardin de Papier. L'idée n'est pas de faire concurrence à cette bibliothèque, mais au contraire d'amener le « lecteur » à venir feuilleter les livres, déposer, emprunter quand il le souhaite.

Ranville est une commune tournée vers l'Europe, en particulier avec l'Allemagne et L'Angleterre via les comités de jumelage. Le mode d'emploi de la cabine à livres est donc affiché en 3 langues : français, anglais et allemand. Imaginons, un livre partant de Ranville, traversant la Manche pour être lu en Angleterre, ou bien traversant la France d'Ouest en Est pour être lu en AllemagneW...

Agenda 2019

- **Le Jour de la nuit :** vendredi 11 octobre et samedi 12 octobre
- **Arbre de Noël de la commune :** dimanche 15 décembre

Mot du maire



C'est la rentrée.

Après un été caniculaire avec des températures très élevées partout en France et en Europe, avec des précipitations quasi nulles sur quatre mois, avec des inquiétudes sérieuses sur les ressources en eau actuelles et futures : c'est la rentrée.

Chacun retrouve son « train-train » mais rien n'est plus comme avant tant les inquiétudes peuvent être grandes.

Rien n'est comme avant au niveau climat bien sûr avec un risque fort de montée des niveaux des mers et des océans, au niveau de l'économie mondiale avec des guerres commerciales déclarées, au niveau stabilité géopolitique avec des conflits larvés entre puissances influentes ; alors que faire ?

Une chose est sûre : ni les continents, ni les pays ne peuvent seuls être efficaces dans leurs actions engagées pour freiner et lutter contre les réactions climatiques de la terre face à l'incendie allumé au cours de la seconde moitié du 19^e siècle. Aucun dirigeant de ce monde ne peut raisonnablement réfuter les alertes et regarder ailleurs alors que notre terre, maison commune, brûle.

Cela ne peut être que collectivement et animé d'une farouche volonté de laisser un héritage propre à nos enfants du monde que des mesures doivent être prises pour assurer une inversion des tendances observées aujourd'hui. Fort heureusement les scientifiques, les experts du climat, les analystes qui réalisent des projections à l'horizon 2100 sont mieux écoutés que par le passé.

On voit bien que les populations sont de plus en plus sensibles à leur environnement et attendent des mesures d'avenir, on voit aussi que la jeunesse se mobilise fortement pour réclamer un monde durable et sortir de l'escalade incessante de consommation des ressources de la terre.

Les pays, les dirigeants, les instances de concertation réalisent que les catastrophes naturelles frappent sans frontières et qu'il faut agir tous ensemble dans la même direction.

L'espoir n'est jamais perdu.

Localement, c'est tous ensemble qu'il nous faut agir au sein de notre pays pour œuvrer à la construction permanente d'une société solidaire, libre, fraternelle et sortir des individualismes destructeurs.

La démocratie est notre héritage commun, sachons en prendre le plus grand soin car notre devoir collectif est de la confier aux générations futures.

Votre Maire,
Jean-Luc Adélaïde



CCAS : 2 nouvelles aides

Bourse au permis de conduire

Cette aide permet de financer le permis de conduire. Initialement proposé aux jeunes accompagnés par la Mission Locale, ce dispositif est étendu à tous les jeunes ranvillais.

Quels sont les jeunes concernés ?

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir entre 18 et 25 ans.
- Etre domicilié à Ranville (depuis un an minimum).
- S'engager à donner 15 heures pour une action bénévole d'intérêt collectif.
- Justifier de conditions de ressources personnelles et familiales qui permettent difficilement d'accéder au permis de conduire.

Quel est le montant de l'aide ?

- 100 € à l'obtention du code.
- 300 € à l'obtention du permis de conduire.

Engagements du bénéficiaire ?

Le bénéficiaire s'engage à :

- Suivre assidûment une formation au permis de conduire.
- Réaliser une activité bénévole d'intérêt collectif (15 heures) au sein d'une structure associative ranvillaise ou communale.

Aide à la formation PSC1 - Prévention Secours Civique niveau 1

La Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution des gestes élémentaires de secours face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque...

Le CCAS de Ranville, vous octroie une aide de 15 €, sur justificatif.

Cette formation est assurée par :

- Les pompiers : (www.pompiers.fr)
- La Protection Civile : (www.protection-civile.org)
- La Croix Rouge : (www.croix-rouge.fr)
- L'UNASS (Union Nationale des Sauveteurs Secouristes) : (unass14.fr)

L'UNASS du Calvados est installée à Ranville, dans le Parc d'Activités des Capucines.



RECENSEMENT 2020

C'est Utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à la mairie ou vous rendre sur le site :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS RANVILLE
DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE,
OBLIGATOIRE ET UTILE À LA COLLECTIVITÉ.**

PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATIONS



Un panneau lumineux d'informations va être installé à proximité des feux tricolores de la rue du stade. Un deuxième sera installé à Longueval.

Ce support d'information a vocation à informer le public des actualités et des manifestations dans le domaine culturel, sportif, à

caractère social ou d'intérêt général ouvertes au public et portées par la municipalité, les associations ou les institutions.

Les associations ranvillaises vont recevoir le règlement d'utilisation de ces panneaux avec le formulaire de demande de diffusion d'un message.



LA CARTE SPORTS & CULTURE

La carte "Sport et Culture" est une participation financière de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour l'inscription des jeunes de 3 à 18 ans dans une association conventionnée.

Cette carte, calculée en fonction des revenus de la famille, peut offrir une participation pouvant aller jusqu'à 190 € par enfant. Ce dispositif est à la fois un soutien à la vie associative et un soutien aux familles.

Fonctionnement

En 2020, les familles des 33 communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge peuvent bénéficier de ce dispositif en fonction de leurs revenus.

L'activité sportive ou culturelle doit se dérouler au sein d'une association ayant passé une convention avec la communauté de communes. Vous ne réglez que la somme restant à votre charge (10, 30 ou 60 €), la communauté de communes verse ensuite aux associations la différence entre le montant payé par la famille et le coût de l'activité.

La carte Sports et Culture ne peut être attribuée que pour une seule activité par enfant, proposée dans une association exerçant sur le territoire de la communauté de communes (à l'exclusion des établissements intercommunaux dont les tarifs sont déjà calculés pour être accessibles à tous : École de musique, École de voile, Espace Public Numérique).

Se la procurer

La carte "Sport et Culture" sera diffusée uniquement du 9 septembre au 18 octobre 2020 :

- Au siège de la Communauté de communes à **Dives-sur-Mer**, ZAC de la Vignerie, rue des entreprises : du lundi au vendredi 14h-17h
- A l'accueil intercommunal à **Dozulé**, 128 Grande Rue : mardi, jeudi, vendredi 9h-12h30; mercredi, jeudi 13h30-17h
- Au **Point Info 14/Maison de Services au Public à Merville-Franceville**, rez-de-chaussée de la mairie : du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-17h et les samedis 14-21-28 septembre de 9h à 12h

Document à fournir

Attestation de paiement de la CAF (de moins de trois mois) précisant le quotient familial.

Renseignements

Séverine Lefresne
Accueil intercommunal
128 Grande Rue à Dozulé
Tél : 02 61 53 56 24
accueil@normandiecabourgpaysdauge.fr

JOUR DE LA NUIT

Dans le cadre du Jour de la nuit, Ranville se met en mode vélo.



Le Vendredi 11 octobre, à 20h, place Jack Watson, en partenariat avec le cinéma Lux, sera diffusé le film « L'école Buissonnière » de Nicolas Vannier, avec François Cluzet, Eric Elmosnino, François Berléand, et le jeune Jean Scandel.

Paul, jeune orphelin, n'a connu que le Paris des années 1920. Il découvre le monde de la campagne en Sologne, lorsqu'il est emmené chez Célestine, épouse du garde-chasse et femme de chambre du comte de La Fresnaye. Paul va découvrir des personnages uniques et inoubliables, dont Totoche le braconnier...

Pour cette séance en plein air, appelée Pédalo-ciné, des vélos qui feront tourner le projecteur dans une ambiance originale et conviviale. Les spectateurs pourront à tour de rôle mouliner face à l'écran.

Des chaises longues seront à disposition en échange d'une pièce d'identité.

Le samedi 12 octobre, de 9h30 à 12h30 les techniciens de la maison du vélo seront présents sur la place Jack Watson pour vous aider dans les réparations ou remise en état de votre vélo. Des pièces d'occasion courantes seront à votre disposition.

Pour clôturer cet événement, l'association Les Foulées Ranvillaises vous proposent une randonnée cycliste de niveau facile d'environ 10 à 12 km.

Rendez vous le samedi 12 octobre à 14h, place Jack Watson.

En cas de mauvais temps, la randonnée cycliste sera annulée, les autres animations auront lieu dans la salle Henri Robin.

RÈGLEMENT PLU

Ranville est doté d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) depuis 2009. Ce document d'urbanisme contient l'ensemble des règles d'urbanisme à respecter sur la commune. Il est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Dans cet article est rappelé les règles concernant les haies et le stationnement :

- Les haies plantées en limite de propriété seront constituées de végétaux d'essence locale.

À titre indicatif, les essences pourront être choisies dans la liste (non exhaustive) proposée ci-dessous : amélanchier, ovalis, pommier d'ornement ou pommier commun, chèvrefeuille des haies, chèvrefeuille d'hiver, bourdaine, cornouiller sanguin, cornouiller mâle, fusain d'Europe, cerisier nain, églantier, néflier....

ROUTE DU PARC À LONGUEVAL

Ces travaux sont exécutés par ENEDIS, ils consistent à renforcer le réseau existant pour augmenter la puissance disponible vers la zone portuaire de Blainville sur Orne et le nord de Caen.

ENEDIS en profite pour supprimer les lignes aériennes existantes et enterrer les nouvelles depuis la route du Parc en passant par la venelle aux Bœufs avec un forage sous l'Orne.

L'extension du poste de Ranville sera fait dans un deuxième temps, elle servira à accueillir l'électricité produite par les éoliennes en mer au large de Courseulles-sur-mer.

Ces lignes seront également enterrées et arriveront près de la cimenterie jusqu'au transformateur.

LA LOI « ZÉRO-PHYTO »

Depuis plusieurs années la commune de Ranville s'est engagée à réduire considérablement l'utilisation des produits phytosanitaires sur ses terrains.

À l'heure actuelle, seul le cimetière est traité deux fois dans l'année.

Courant 2020, la loi Zéro-phyto s'appliquera à l'ensemble du territoire. Aussi, les élus et les agents ont engagé depuis l'an dernier un travail de réflexion avec le C.A.U.E. (Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) afin de trouver des solutions pour l'entretien du cimetière, et en profiter pour l'embellir.

Il est donc possible que dans les mois et années à venir, le cimetière évolue ainsi que son aménagement.

En cas de plantation d'arbres ou d'arbustes sur le terrain, la nature et les sujets seront choisis de manière à éviter les ombres portées sur les constructions voisines, et éviter également les consommations excessives d'eau.

Rappel : le Cèdre du Canada (Thuja) ou encore le Laurier Palme sont des essences exotiques, et donc interdites.

- Concernant le stationnement, les logements individuels doivent comprendre deux places de stationnement non closes, en espace privatif. Pour les logements collectifs ou intermédiaires, des places de stationnement sont prévues.

Merci de respecter ces règles.